

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	202401
Date de mise en ligne :	Le lundi 24 juin 2024 à 19:00:01
Date de clôture :	Le vendredi 20 septembre 2024 à 12:00:00
Titre :	Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'une étude de préfiguration d'un Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé pour le PETR du Soissonnais et du Valois
Descriptif :	<p>Le Pays Soissonnais Valois souhaite étudier la faisabilité de la mise en place d'un SIG qui bénéficie à ses services, aux services de ses 4 EPCI, aux communes membres et qui apporte à terme des solutions pour les interactions quotidiennes nécessaires entre ces 4 structures et les 164 communes du territoire. Dans cet objectif, le PETR recrute un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aider dans l'étude de préfiguration de son futur SIG mutualisé.</p> <p>Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprendra les prestations détaillées dans les documents.</p>

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[05/07/2024 à 11:17:24] Bonjour, la durée prévisionnelle du marché est estimée à 3 mois. Par expérience, ce type de prestation nécessite des temps d'appropriation par les destinataires de l'étude. Un planning plus souple de quelques mois est-il réhibitoire ? Pouvez-vous formuler par exemple une durée maximale pour ce marché ?

[08/07/2024 14:04:07] Bonjour,

La durée de trois mois est estimative.

Il est dès lors parfaitement possible aux candidats de proposer une durée plus longue.

En revanche, nous ne souhaitons pas imposer de durée maximale, le calendrier de la prestation faisant l'objet d'un critère de choix.

Questions / Réponses

[05/07/2024 à 11:13:45] Bonjour, après analyse du cahier des charges, il nous semble que le budget estimé soit insuffisant pour produire une prestation de qualité. L'interdiction des variantes ne permet pas non plus de présenter une alternative conforme à 100% au CCTP. Pouvez-vous autoriser les variantes, pour permettre aux candidats de présenter une proposition plus satisfaisante au regard des enjeux du projet ?

[09/07/2024 14:35:04] Bonjour, l'ensemble des documents ont été modifiés et un avis rectificatif a été émis pour autoriser les variantes.